

« ASSOCIATION ATM Equidés
ASSOCIATION NATIONALE de GESTION de l'EQUARRISSAGE
des EQUIDES »

A partir du 6 avril 2010, les tarifs appliqués pour l'équarrissage des équidés changent.

Les coûts de collecte **fixés par les équarisseurs** sont très différents d'une région à l'autre. Ils sont moins élevés dans les régions de forte concentration d'élevage.

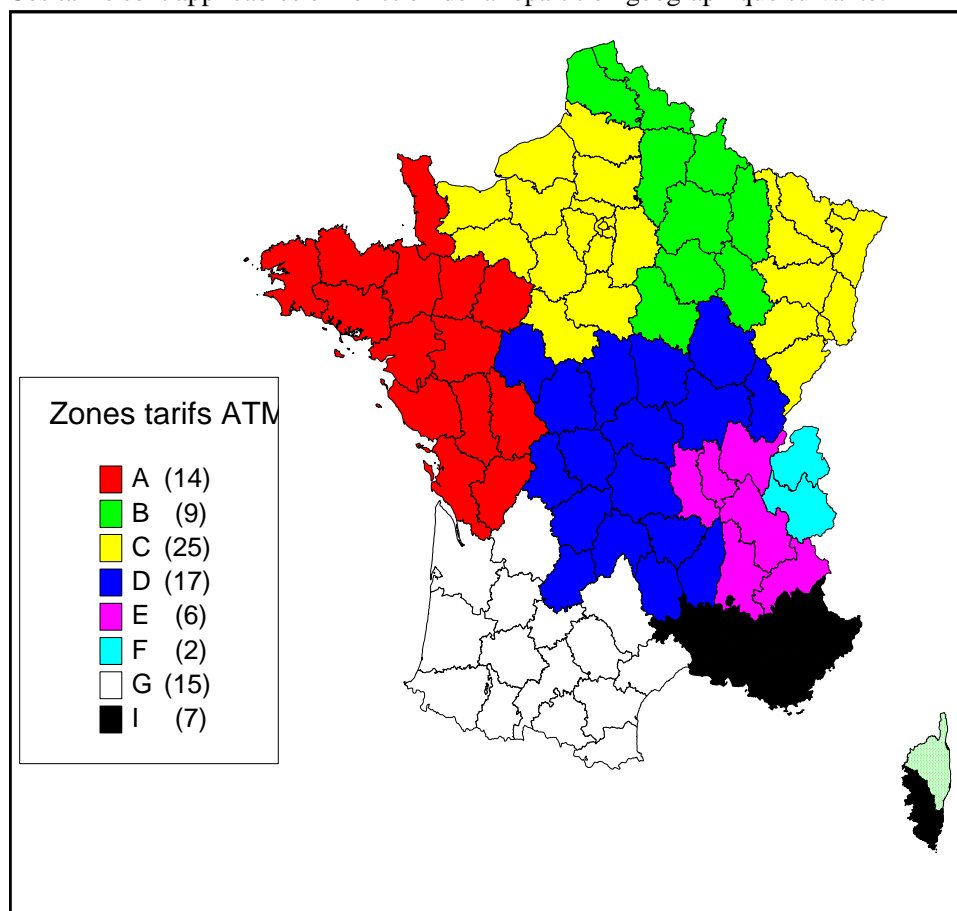
L'ATM équidés ANGEE, dans un souci d'équité et de mutualisation, ne peut plus supporter le tarif unique établi en juillet 2009 et ne pourrait continuer d'assurer son service dans de telles conditions.

L'ATM équidés ANGEE a donc décidé, en assemblée générale et à l'unanimité, de mettre en place des tarifs régionalisés, qui sont établis pour rester attractifs par rapport aux tarifs pratiqués en direct par les équarisseurs.

Les nouveaux tarifs régionalisés sont donc les suivants:

	Sang	Poney	Trait	Ane	poulain	mort né
A	180,00	90,00	234,00	144,00	72,00	25,20
B	210,00	105,00	273,00	168,00	84,00	29,40
C	225,00	112,50	292,50	180,00	90,00	31,50
D	230,00	115,00	299,00	184,00	92,00	32,20
E	265,00	132,50	344,50	212,00	106,00	37,10
F	350,00	175,00	455,00	280,00	140,00	49,00
G	260,00	130,00	338,00	208,00	104,00	36,40
I	450,00	225,00	585,00	360,00	180,00	63,00

Ces tarifs sont applicables en fonction de la répartition géographique suivante:



Pour bénéficier de ces tarifs, vous devez créer un compte sur le site internet www.ATM-equides-ANGEE.fr et indiquer le numéro SIRE de l'équidé.

Il s'agit d'un paiement sécurisé effectué par carte bancaire.

www.ATM-equides-ANGEE.fr